

Les Abymes, le mercredi 01^{er} Juillet 2026

La directrice de cabinet
Directrice du Service de défense et de sécurité
Académique
Cabinet du Recteur

A

Mesdames, messieurs les chefs d'établissement
Mesdames, messieurs les inspecteurs de
circonscription
Mesdames, messieurs les directeurs d'école

Objet : Calendrier académique des exercices réglementaires de sécurité – Année scolaire 2026-2027

Mesdames,
Messieurs,

Dans le cadre du pilotage académique des dispositifs de sécurité, vous trouverez en pièces jointes les deux calendriers des exercices réglementaires de sécurité pour l'année scolaire 2026-2027 :

- Calendrier PPMS unifié – Risques majeurs et Menace ;
- Calendrier des exercices d'évacuation incendie.

Ces deux documents ont été volontairement distingués afin de clarifier les circuits de transmission propres à chaque dispositif :

— Les documents relatifs au PPMS unifié (Risques majeurs et Menace) sont à transmettre à l'adresse : **ce.ppms@ac-guadeloupe.fr** ;

— Les documents relatifs aux exercices d'évacuation incendie sont à transmettre à l'adresse : **conseiller.prevention@ac-guadeloupe.fr**.

Chaque calendrier précise, à titre indicatif et afin d'accompagner la mise en œuvre des exercices, les actions à conduire, les documents attendus ainsi que les délais de transmission associés à chaque échéance de l'année scolaire. Une check-list récapitulative figure en fin de document afin de faciliter le suivi au sein de votre établissement ou de votre école.

Pour la première fois, deux dates académiques ont été arrêtées pour la réalisation des premiers exercices obligatoires de l'année. Elles sont d'ores et déjà à intégrer dans vos planifications et calendriers internes :

Exercice d'évacuation incendie n° 1 : jeudi 24 septembre 2026 ;
Exercice Risques majeurs n° 1 : jeudi 15 octobre 2026.

La fixation de ces échéances académiques communes vise à favoriser la réalisation systématique des exercices réglementaires sur l'ensemble du territoire, au même moment. Elle participe au renforcement de la culture du risque ainsi qu'à la préparation des communautés éducatives face aux situations de crise.

À l'issue de chacun de ces deux exercices académiques obligatoires, les documents attendus devront être transmis selon les modalités et procédures décrites dans les calendriers joints.

Par ailleurs, des visites de terrain seront organisées par les services académiques. Elles permettront de mesurer, à vos côtés, les réussites observées lors de ces exercices, mais également d'identifier d'éventuelles marges de progrès et de vous accompagner dans la mise en œuvre des actions d'amélioration qui pourraient s'avérer nécessaires.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'objectif de protection des élèves et des personnels au sein d'une académie particulièrement exposée aux risques majeurs et confrontée à des aléas naturels variés tout au long de l'année.

Concernant l'exercice PPMS Menace, la période retenue vous sera communiquée dès réception des instructions ministérielles.

Je vous remercie de votre mobilisation et de l'attention portée au respect de ces échéances essentielles à la sécurité de nos écoles et établissements.

Bien cordialement,

Directrice de Cabinet
Directrice du Service de Défense et de Sécurité Académique (SDSA)
Cabinet du Recteur



Kwakay BRIDE
